

MUNICIPALITÉ SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

OBJECTIF

La Municipalité reconnaît l'importance d'encourager la pratique d'activités culturelles et sportives pour les jeunes et elle est consciente de l'offre limitée disponible sur son territoire. Afin d'encourager la pratique de ces activités, **la Municipalité rembourse 50% des frais d'inscription et ou des dépenses sans toutefois dépasser 150\$.**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- La politique s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans
- Le parent et ou le tuteur doit être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et fournir une preuve du lieu de résidence
- Fournir une preuve de paiement de l'activité (Exemple : reçus ou facture avec preuve de paiement)
- Compléter le formulaire de demande.
- **Date limite pour déposer une demande : 30 avril de l'année suivante**

Cette politique entre en vigueur le 11 mai 2022

Dernière mise à jour le 11 avril 2023 (résolution #2023-04-095)

Formulaire de demande d'aide financière (Inscription pour activités sportives ou culturelles)

Nom _____ **Prénom** _____

Adresse _____

Téléphone _____ **Courriel** _____

Activité

Preuve de résidence présentée

**J'atteste que tous les renseignements et les documents fournis sont
exacts.**

Signature _____

Date : _____